

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 029-242900561-20250417-ANDELIB2025103-CC

CONTRAT DE CANAL DE HAUTE CORNOUAILLE 2025 - 2028

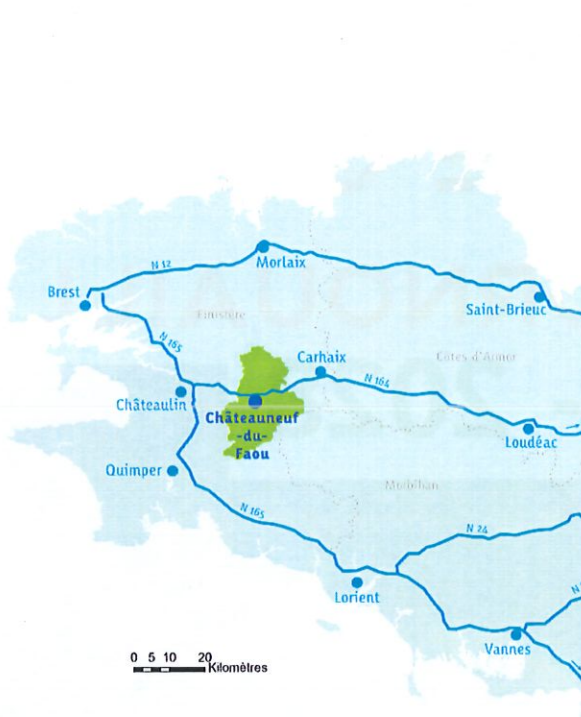
PREAMBULE

I. La Haute Cornouaille, traversée par le Canal de Nantes à Brest

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE : SITUATION GEOGRAPHIQUE

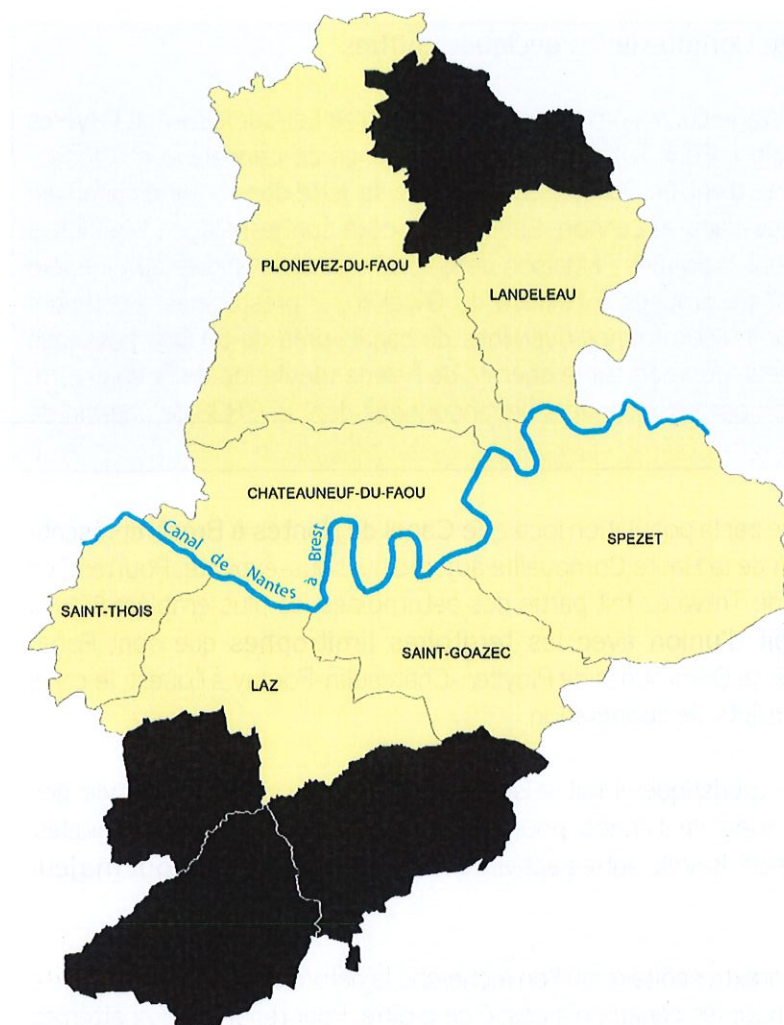
La Communauté de Communes de Haute Cornouaille est située au centre du département du Finistère. Elle comprend 11 communes et compte environ 15 000 habitants sur 410 km².

La commune centre de Châteauneuf-du-Faou est située à mi-chemin entre Châteaulin et Carhaix. Le territoire bénéficie de la RN 164 qui vient d'ouvrir à 2*2 voies sur le tronçon de la Haute Cornouaille.



LE CANAL DE NANTES A BREST

Le chantier titanesque de construction du canal de Nantes à Brest débuta par sa partie finistérienne en 1806 et en 1858, dernière écluse du canal, mais seule écluse maritime, l'ouvrage de GUILY GLAS est inauguré par l'empereur NAPOLEON III. Long de 364 km, il ne compte pas moins de 237 écluses reliant Nantes à Port Launay pour se poursuivre par l'Aulne maritime. Le territoire de la Haute Cornouaille se situe au centre de la partie finistérienne. Le canal est particulièrement prisé par les habitants, par les touristes randonneurs piétons ou cyclistes, les pêcheurs et pour la navigation de loisir.



En Haute Cornouaille, 7 communes sont riveraines du Canal de Nantes à Brest et directement concernées par le projet de Contrat de canal :

- Châteauneuf-du-Faou,
- Landeleau,
- Laz,
- Plonevez-du-Faou,
- Saint-Goazec,
- Saint-Thois,
- Spézet,

sur un linéaire de 35,6 km (contre-halage au sud) dont 29,1 km de chemin de halage au nord.

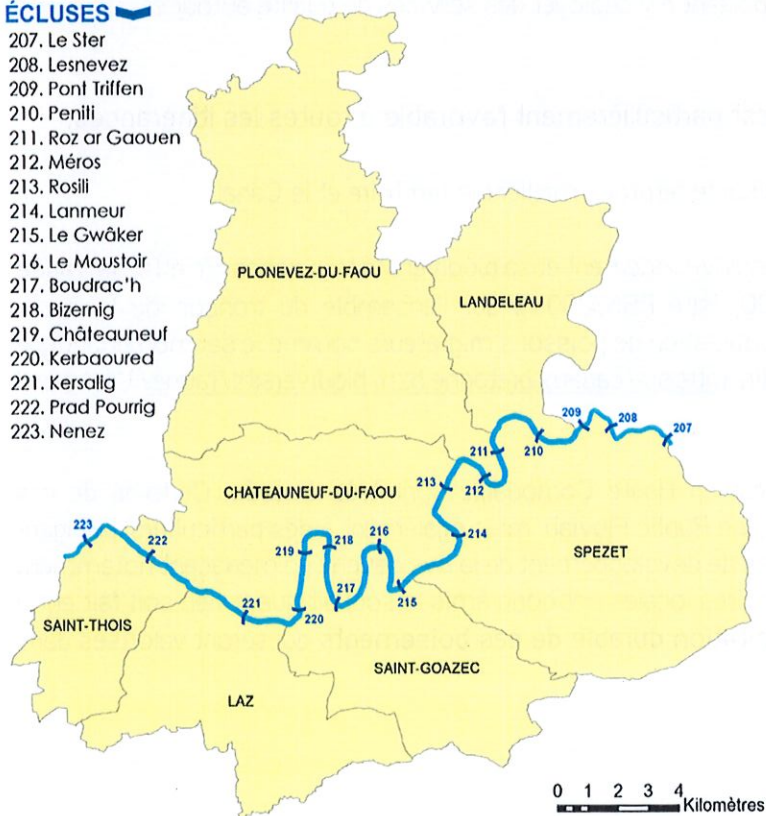
Cela concerne 17 écluses dont 13 sur le chemin de halage de Peniti - Landeleau (écluse n°210) à Prad Pourrig à Châteauneuf-du-Faou (écluse n°222).

Le canal, colonne vertébrale de la Bretagne intérieure et porte d'entrée du territoire, permet de diffuser les clientèles sur l'ensemble de la Haute Cornouaille, notamment via les boucles vélos et les circuits de randonnées, connectés à la voie verte V6/V406. Actuellement en cours d'aménagement suite aux travaux de la RN 164, la V6/V406 permettra de relier Camaret à l'ouest à Vitré à l'est puis en direction de la Mayenne en dehors de la région Bretagne. Le Département du Finistère en est le maître d'ouvrage et propriétaire du foncier.

Des boucles en itinérance entre la V6/V406 et le chemin de halage seront des atouts pour le territoire.

ÉCLUSES

- 207. Le Ster
- 208. Lesnevez
- 209. Pont Triffen
- 210. Penili
- 211. Roz ar Gaouen
- 212. Méros
- 213. Rosili
- 214. Lanmeur
- 215. Le Gwâker
- 216. Le Moustoir
- 217. Boudrac'h
- 218. Bizernig
- 219. Châteauneuf
- 220. Kerbaoued
- 221. Kersalig
- 222. Prad Pourrig
- 223. Nenez



Le Canal de Nantes à Brest en Haute Cornouaille en quelques chiffres

29 km de halage et 35 km de contre halage sur 7 communes, porte d'entrée Est sur le halage l'Hyères canalisée se jette dans l'Aulne sauvage à Pont Trifin entre les communes de Landeleau et Clédén-Poher, Spézet côté contre-halage ; porte d'entrée Ouest le Ster Goanez se jette dans l'Aulne canalisée entre les communes de Châteauneuf-du-Faou et Lennon, Saint-Thois côté contre-halage ; 17 écluses et vannages ; 13 maisons éclusières dont 11 privées ; 1 Maison de la Pêche et de la Nature du Finistère à l'écluse de Bizernig ; 1 hébergement de groupes à l'écluse du Gwâker ; 2 prestataires d'activités nautiques ; 91 hébergements situés sur les communes riveraines du canal ; près de 60 000 passages en 2021 à l'éco-compteur de Châteauneuf-du-Faou sur le chemin de halage (déviations de la voie verte V6 en attendant les travaux) et de très nombreux sentiers de randonnées dont le GR38, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle...

Reconnu par les touristes aussi bien que par la population locale, **le Canal de Nantes à Brest** représente un capital touristique et de valorisation de la Haute Cornouaille aujourd'hui sous-exploité. Pourtant, ce canal, au même titre que le Domaine de Trévarez fait partie des patrimoines les plus emblématiques de la Haute Cornouaille. Véritable **trait d'union avec les territoires limitrophes** que sont Poher Communauté à l'est et la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay à l'ouest, le canal peut permettre le développement de projets de coopération.

Si **le canal** génère une fréquentation touristique, il fait aussi partie intégrante du cadre de vie des habitants qui le fréquentent tout au long de l'année pour diverses pratiques : balades familiales, randonnées, balades à vélo, pêche, canoë, kayak, autres activités sportives.... **C'est un atout majeur du territoire.**

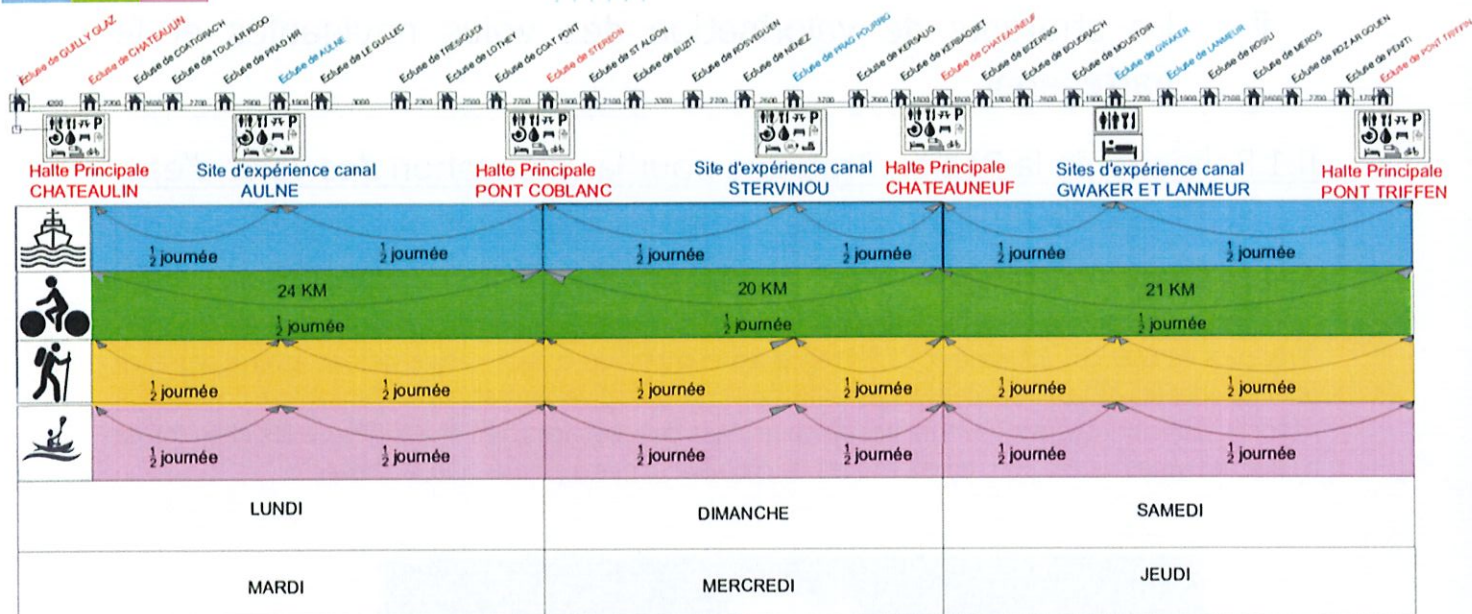
Depuis quelques années, et dans un contexte sanitaire où l'on recherche la nature, les espaces de liberté et de loisirs de plein air, l'engouement pour les canaux n'a cessé de croître. Pour répondre aux attentes des habitants et des touristes, il est important d'y déployer des services de qualité autour et sur la voie d'eau.

Le cadencement naturel des sites est particulièrement favorable à toutes les itinérances.

De **nombreux circuits de randonnée** sur le territoire maillent le territoire et le Canal.

L'Aulne est également reconnu pour son environnement et sa biodiversité très riches. En effet, **la vallée de l'Aulne est classée Natura 2000**, (site FR5300041) sur l'ensemble du tronçon de la Haute Cornouaille. Ses eaux accueillent une population de poissons migrateurs comme le saumon atlantique comptabilisé à la station de Châteaulin (<https://canaux.bretagne.bzh/biodiversite/faune/>), le grand rhinolophe et la loutre.

Les abords du canal de Nantes à Brest en Haute Cornouaille sont **très boisés**. Certains de ces boisements appartenant au DPF (Domaine Public Fluvial), mais également à des particuliers, plongent dans le canal et restreignent les capacités de développement de la rive gauche en menaçant notamment l'intégrité du contre halage. Les collectivités locales ont donc émis le souhait que le lien soit fait entre le développement touristique et **l'exploitation durable de ces boisements** qui seront valorisés dans **les filières locales de bois énergie**.



2 bateaux de location de Pont TRIFFEN = 3000 éclusages par an

LE DOMAINE DE TRÉVAREZ, AUTRE INCONTOURNABLE DU TERRITOIRE

Le Domaine de Trévarez propriété du Département du Finistère fait partie des cinq domaines patrimoniaux du Finistère avec l'Abbaye de Daoulas, l'Abbaye du Relec, le manoir de Kernault et le château de Kerjean. Ces sites sont réunis au sein de l'établissement public de coopération culturelle « Chemin du Patrimoine en Finistère ».

Situé sur la commune de Saint-Goazec au cœur d'un parc de 85 hectares, le château de Trévarez domine la vallée de l'Aulne depuis plus d'un siècle. L'entrée du Domaine est située à moins de 2 km du canal au niveau de Boudrac'h (chemin de randonnée accessible aux pédestres et VTT) et 4 km par la route départementale n°36.

LE TOURISME, UN AXE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'orientation 2 du projet de territoire de la Haute Cornouaille et de ses 11 communes s'intitule « Affirmer le positionnement touristique de la Haute Cornouaille » et fixe des priorités :

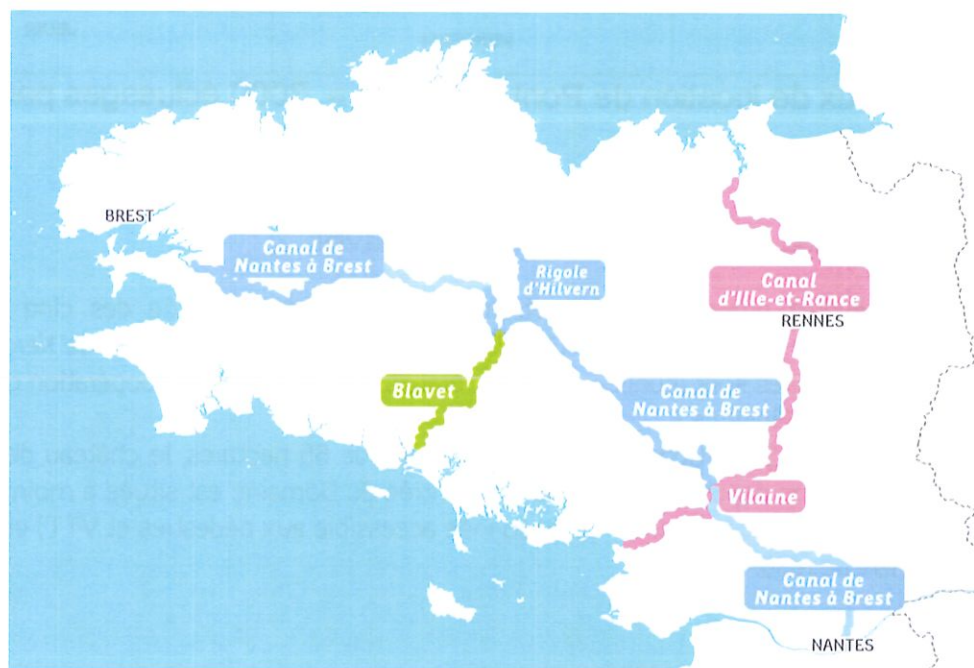
- Assurer la promotion du territoire et cultiver le potentiel touristique de la Haute Cornouaille.
- Réfléchir à une stratégie de valorisation du territoire pour attirer des visiteurs.
- Poursuivre et diversifier des actions professionnalisantes afin de garantir un accueil homogène et de qualité
- Valoriser la diversité de patrimoine historique et bâti du territoire.
- Valoriser les paysages et la biodiversité.

II. La stratégie de valorisation des voies navigables et le partenariat

II.1 Politique de la Région Bretagne pour la valorisation des voies d'eau

A. Les Canaux de Bretagne

Avec plus de 600 km, les canaux de Bretagne représentent un espace naturel de découverte préservé pour les adeptes de la plaisance et de la navigation le long de diverses vallées sur l'ensemble du territoire régional. Ceux-ci intègrent de multiples parcours dans des paysages très diversifiés via les chemins de halage, les voies vertes pour divers modes de mobilité active à pied, à vélo, à cheval, ...



Spécificité bretonne, depuis 2008, la Région Bretagne est la seule région française propriétaire et gestionnaire de ses voies navigables. Elle assure ainsi une responsabilité pleine et entière sur le Domaine Public Fluvial, soit la voie d'eau principale et ses annexes hydrauliques y compris étangs et rigoles d'alimentation, les ensembles éclusiers (écluses et maisons éclusières), les chemins de halage, les dépendances terrestres et bâties liées à la voie d'eau.

Le Domaine Public Fluvial se découpe en trois tronçons dont le canal de Nantes à Brest avec ses 374 km et 237 écluses, dont la partie bretonne est située entre Châteaulin et Redon, soit 286 km - 220 écluses. Il est la colonne centrale de la Bretagne intérieure et l'articulation entre les deux autres voies d'eau, Manche Océan à Redon et Blavet à Pontivy.

De plus, sur l'ensemble du réseau breton, la Région Bretagne est propriétaire de 162 maisons éclusières qui figurent dans la base de recensement de son patrimoine bâti.

Une des actions régionales pour le développement des canaux est la différenciation des 3 axes fluviaux avec un positionnement marqué autour :

- Canaux /itinérance terrestre le long du canal de Nantes à Brest
- Canaux /nautisme et mers sur la liaison Manche-Océan
- Canaux /biodiversité-nature-pratique nautique douce autonome sur le Blavet

La politique régionale est mise en œuvre à travers 2 documents cadres :

- la **stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux** votée en juin 2018
- le **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020 - 2025**, dont les feuilles de route « canaux de Bretagne », « itinérance douce terrestre » et « les activités nautiques et de plaisance » constituent le cadre opérationnel dans le lequel doivent s'inscrire les actions du contrat de canal ;

L'ambition régionale est de « Faire des canaux de Bretagne un univers touristique particulier, trait d'union entre rivières, terres et mers, construit autour de patrimoines et d'itinéraires « eau et nature » vivants, accessible à tou.te.s et reconnu à l'échelle nationale et internationale. A ce titre, la mobilisation partagée des acteurs publics, associatifs et privés autour de l'univers fluvestre breton doit permettre de développer et de valoriser les spécificités touristiques propres à chaque territoire. Cette qualité d'accueil et de séjours touristiques doit ainsi forger la marque « Canaux de Bretagne® » et favoriser l'ensemble des pratiques touristiques, notamment nautiques, tout en préservant les écosystèmes. »

A.1 – La stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux

4 axes d'actions prioritaires validées en 2018

Elle porte également une stratégie de développement de ses voies navigables (voie d'eau et chemin de halage) et affirme 4 nouveaux axes d'actions prioritaires :

- **Poursuivre le développement de la navigation fluviale et de la randonnée** en consolidant les usages actuels et développer les pratiques, en engageant une montée en gamme des prestations à destination des usagers.
- **Agir en faveur d'une gestion durable sur les voies navigables et des usages touristiques, sportifs et de loisirs**, notamment en conciliant biodiversité et développement touristique.
- **Garantir un partage respectueux de l'espace canal par les différents usages** sur les voies navigables.
- **Promouvoir les voies navigables bretonnes comme vecteur de développement pour les territoires traversés.**

Pour engager sa stratégie de développement et de gouvernance avec les collectivités riveraines, la Région Bretagne met en place des Contrats de canal qui visent à une mise en cohérence de l'action publique sur le domaine public fluvial au bénéfice des usagers, qu'ils soient terrestres ou navigants.

Une démarche de concertation, **Canaux 2030**, a été engagée en juin 2022 sur un an. Elle avait pour but d'associer l'ensemble des acteurs concourant à l'exploitation et l'attractivité des canaux en posant, communément, les enjeux-défis précités et en réfléchissant sur les moyens d'y répondre.

Elle a ainsi regroupé pendant près d'un an des élus régionaux, des élus locaux, des services de la Région Bretagne, des entreprises du tourisme, de la mobilité, des loueurs de bateaux, des associations de plaisanciers, de randonneurs, etc. 4 ateliers ont été organisés, 5 jours d'immersion à la rencontre des usagers des canaux (130 personnes interviewées) ont permis de connaître, d'échanger, de débattre et de dresser des orientations.

Huit orientations ont ainsi été dégagées, déclinées en actions concrètes. Certaines résonnent directement avec la feuille de route Nautisme de la Région.

- 1 - Assurer les services essentiels aux usagers
- 2 - Garantir la sécurité et l'accessibilité des usagers
- 3 - Placer l'éclusier au service des nouveaux usagers
- 4 - Amplifier l'animation par les maisons éclusières, en lien avec les territoires
- 5 - S'adapter au changement climatique
- 6 - Faire évoluer la navigation
- 7 - Favoriser le multi-activités
- 8 - Développer l'intermodalité vers et sur les canaux

A.2 – La feuille de route « Canaux de Bretagne »

4 principaux enjeux :

- **Le développement de la qualité de l'expérience touristique**, en améliorant les services autour des itinéraires et spots d'intérêt touristique en lien avec « l'itinérance douce terrestre » et « les activités nautiques et de plaisance »
- **Une stratégie de communication à consolider**, en construisant une stratégie de communication pro-active valorisant les potentiels des voies navigables irrigant l'intérieur de la Bretagne.
- **Un potentiel nautique écoresponsable à stimuler**, en soutenant dans ce cadre, deux types d'activités : celles sur un site donné (ex. une base nautique) ou celles relevant d'un parcours d'itinérance (cabotage fluvial).
- **Une coordination territoriale à renforcer sur l'angle de la mise en tourisme des canaux**, en impliquant les différentes échelles territoriales (Départements, EPCI, communes) et les métiers de la gestion des voies d'eau (maintenance, exploitation, infrastructures...) et du tourisme (observation, développement et promotion).

Un plan d'actions en 4 axes :

- **Axe 1 – Gouvernance** : Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux enjeux et mobilisant les synergies.
- **Axe 2 – Observation** : Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement.
- **Axe 3 – Développement** : Poursuivre et consolider la structuration touristique durable des voies navigables, notamment en itinérance et voies d'accès aux territoires.
- **Axe 4 – Promotion et communication** : Valoriser touristiquement les canaux et assurer la promotion du service public en faveur des canaux de Bretagne.

A.3 – La feuille de route « itinérance douce terrestre »

Une double ambition :

- **Faire de la Bretagne une destination d'itinérance** à part et reconnue où le voyage à pied et à vélo est affirmé comme un mode de découverte privilégié de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers des Destinations.
- **Encourager et soutenir un modèle de développement de l'itinérance « à la bretonne »**, générateur de retombées économiques, contribuant à l'équilibre territorial et veillant à la prise en compte des besoins de l'ensemble des cibles affinitaires pour une expérience optimale.

7 principaux enjeux identifiés :

- Assurer la continuité des itinéraires (résorption des points noirs)
- Maintenir la qualité des itinéraires
- Singulariser l'itinérance bretonne
- Développer une offre de services adaptée
- Poser les bases d'une offre intermodale
- Affirmer une identité et un positionnement pour l'itinérance en Bretagne
- Maintenir la Bretagne dans les dynamiques nationales et européennes

Un plan d'actions en 7 axes :

- **Axe 1 – Gouvernance** : Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux nouveaux enjeux pour maintenir et optimiser la mobilisation de tous autour des projets
- **Axe 2 – Observation** : Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement
- **Axe 3 – Développement** : Poursuivre l'aménagement, le développement et la structuration de l'infrastructure d'itinérance
- **Axe 4 – Développement** : Faire de l'itinérance un mode privilégié de découverte de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers bretons et des Destinations

- **Axe 5 - Développement** : Développer et structurer une offre de services efficiente et différenciante répondant à l'ensemble des besoins des clientèles affinitaires cibles
- **Axe 6 - Développement** : Connecter la Bretagne aux itinéraires nationaux et européens
- **Axe 7 - Promotion et communication** : Développer la notoriété de la Bretagne comme une destination d'itinérance et augmenter la fréquentation des clientèles itinérantes.

Données clés régionales - Année 2023

Le Comité Régional du Tourisme de Bretagne a mené en 2023 deux enquêtes, l'une sur la fréquentation fluviale et l'autre sur les chemins de halage.

Sur les chemins de halage, on enregistre en 2023 2,9 millions de sorties soit +24 % par rapport à 2018 et 16,8 millions d'euros de retombées économiques directes (19% des retombées de l'ensemble des veloroutes voies vertes de Bretagne)

Sur les canaux, depuis 2018, une baisse de la fréquentation de 11% a été observée avec 75 900 passages d'écluse et 7,4 millions d'euros de retombées économiques directes soit -10 % par rapport à 2018.

Les usagers des halages sont à 76% des piétons et 24 % de vélos et sur le canal, 53% sont sur leurs propres bateaux et 47% sur des bateaux de location.

Sources :

- Les plaisanciers des canaux de Bretagne - Étude 2023 :

<https://pro.tourismebretagne.bzh/etudes/les-plaisanciers-des-canaux-de-bretagne-etude-2023/>

- Fréquentation et retombées économiques des veloroutes - Étude 2023 :

<https://pro.tourismebretagne.bzh/etudes/frequentation-et-retombees-economiques-des-veloroutes-etude-2023/>

II.2 La Destination touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh : Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée

Depuis 2015, la Région Bretagne a mis en place une politique de soutien au développement touristique des destinations touristiques.

Le territoire de la Destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh rassemble plusieurs territoires de Bretagne intérieure à savoir :

- Communauté de communes de Haute Cornouaille
- Monts d'Arrée Communauté
- Poher Communauté
- Roi Morvan Communauté
- Communauté de communes du Kreiz Breizh
- Pontivy Communauté
- Centre Morbihan Communauté
- Baud Communauté
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Une partie de Guingamp Paimpol Agglomération

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté en octobre 2020 par la Région Bretagne reconnaît les 10 Destinations touristiques de Bretagne comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne.

A ce titre, la Région Bretagne a souhaité s'engager avec les Destinations dans la signature de contrats triennaux de développement touristique (2023-2025).

Ce contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région, la Destination et porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financements des projets en lien avec la stratégie de développement touristique de la Destination et le plan d'actions triennal associé.

La Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh a organisé son plan d'actions autour de 6 fiches projets :

- Développer et organiser un réseau d'aires de services ;
- Renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques ;
- Améliorer l'accueil des camping-cars et des vans ;
- Développer et structurer les activités de pleine nature ;
- Valoriser le patrimoine archéologique ;
- Promouvoir et valoriser une Bretagne insoupçonnée.

III. Le Contrat de Canal, outil stratégique et coopératif

Le Contrat de canal est un outil de mutualisation des compétences et des moyens d'actions sur les aspects autant touristique que d'aménagement, de valorisation et de communication. Ils sont signés entre les partenaires afin de partager concrètement les ambitions communes avec les acteurs publics et de prévoir les modalités de leur mise en œuvre.

Le Contrat de canal est un support qui a vocation à partager un diagnostic, à définir les enjeux et à identifier et mettre en œuvre les actions prioritaires à mener sur chaque territoire.

Il conduit à la mise en place d'un engagement pluriannuel permettant aux partenaires publics de prévoir leurs actions sur la durée et en synergie.

Dans ce contexte, la Région Bretagne, la Communauté de communes de Haute Cornouaille et les communes riveraines du canal ont décidé de s'associer pour développer et coordonner leurs actions de développement et de valorisation fluvestre, en s'appuyant sur le schéma directeur d'occupation et de navigation du domaine fluviomaritime, réalisé en 2024, à l'échelle du territoire communautaire.

Une mise en cohérence de l'action publique et des acteurs privés sur le domaine fluvial, au bénéfice des usagers terrestres ou navigants, est l'assurance d'un développement du tourisme et des loisirs, harmonieux et performant.

Le présent contrat va permettre la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel issu du schéma directeur d'occupation et de valorisation réalisé en 2023 et définir les engagements de chaque partenaire notamment en termes de développement touristique et économique. Il sera complété de fiches opérationnelles et de conventions avec chaque commune située au bord de l'eau.

Le Contrat Canal structure le développement fluvestre du Canal en détaillant :

- Les axes de développement et les objectifs du schéma d'occupation et de valorisation du Canal
- Le plan d'actions 2025-2028 qui décline, site par site, les maîtrises d'ouvrage des aménagements, des actions et de l'entretien, le plan de financement et le calendrier des aménagements et des actions.

IV. Le Schéma Directeur d'occupation et de valorisation du Canal de Nantes à Brest – portion Haute Cornouaille

Le Schéma Directeur d'occupation et de valorisation du Canal de Nantes à Brest et le plan d'actions qui en découle sont construits en prenant en compte :

- les stratégies touristiques précédemment détaillées,
- les spécificités naturelles (classement zone Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne, zones inondables, ...) du territoire,
- les services et aménagements existants,
- le cadencement naturel des sites du territoire.
- Les objectifs partagés par les collectivités signataires et les acteurs locaux.

IV.1 Les axes de développement et les objectifs

Suite à l'étude réalisée et au schéma directeur établi, les objectifs partagés sont :

- **Créer, développer et optimiser les activités fluviales** (navigation de plaisance, loisirs nautiques et terrestres et pêche de loisirs) sur le canal et son environnement proche.
- **Développer l'itinérance** (randonnées, navigation, pour les visiteurs et les habitants), et les services inhérents à sa pratique.
- **Développer l'accessibilité entre le canal et le Domaine de Trévarez**
- **Développer les animations et l'événementiel en lien avec le canal** (expositions, visites guidées, outils pédagogiques et ludiques, guinguettes, etc.)
- **Valoriser la biodiversité et l'environnement naturel du canal** (faune, flore, etc.)
- **Valoriser le patrimoine naturel et bâti** (anciennes ardoisières, cales existantes, etc.)
- **Développer les conditions de préservation de la qualité de l'eau** (bornes de vidange des eaux usées des navires, ...)

Les enjeux validés :

- **Valoriser les patrimoines du Canal et de ses abords :**
 - ✦ sites d'intérêt patrimonial bâti,
 - ✦ sites d'intérêt patrimonial naturel,
 - ✦ sites d'intérêt culturel, sites d'intérêt « vie du canal »,
 - ✦ patrimoine immatériel (savoir-faire, langue bretonne, ...)
- **Développer une offre Canal complète :**
 - ✦ Naviguer : offre itinérante sur l'eau, offre de loisirs sur l'eau, animations sur l'eau
 - ✦ Vivre le Canal : animations sur les rives
 - ✦ Penser et parler Canal
- **Valoriser les acteurs locaux :**
 - ✦ Inviter à sortir du canal pour consommer le territoire
 - ✦ Inciter à la labellisation
 - ✦ Inviter à utiliser les services le long du Canal
 - ✦ Valoriser les maisons éclésiastiques
 - ✦ Déployer une signalétique directionnelle et informative en accord avec la charte régionale

Deux cibles principales retenues :

- ✦ Les habitants usagers du Canal
- ✦ Les touristes en itinérance sous toutes ses formes sur le canal

IV.2 Le plan d'actions 2025-2028 et de financement

A. Les actions transversales

Certaines fiches actions sont communes à tous les sites et cohérentes à l'échelle du territoire :

1. Penser le schéma sur l'ensemble du linéaire, en intégrant l'amont et l'aval et la classification des sites pour un cadencement des aménagements adapté à toutes les itinérances
2. Structurer de l'offre touristique autour du canal
3. Lancer un appel à projet sur les maisons éclésières
4. Création d'un parcours Natura 2000 et valorisation des patrimoines
5. Développer la pratique de la randonnée aux abords du canal
6. Améliorer la signalétique canal
7. Communiquer sur le canal

B. Les maisons éclésières

La Région Bretagne est propriétaire de deux maisons éclésières intégrées au plan d'actions : celle de Pont-Triffen (Cléden-Poher) et celle du Gwaker (Châteauneuf-du-Faou). Afin de développer une offre touristique globale et permettre un modèle économique solide, un appel à projet unique sera lancé pour ces deux maisons éclésières.

Maison éclésièrre de Pont-Triffen – Cléden Poher

Cette maison éclésièrre se situe en dehors de la Haute Cornouaille (territoire de Poher communauté). Les élus ont validé son intégration au présent Contrat de Canal.

- **Positionnement stratégique :** activités nautiques
- **Cibles :** cyclotouristes, randonneurs itinérants, familles, groupes
- **Activités principales :** location d'activités nautiques (bateaux, petites embarcations, canoës, paddles, ...)
- **Activités secondaires :** informations touristiques, expositions sur le Canal et ses personnages
- **Aménagements extérieurs :** services d'accueil pour les itinérants (stationnement vélo, borne réparation/gonflage, tables de pique-nique), ponton, borne d'eau et d'électricité.



Maison éclésièrre du Gwaker – Châteauneuf-du-Faou

- **Positionnement stratégique :** hébergement à la nuitée
- **Cibles :** cyclotouristes, randonneurs itinérants, pêcheurs, familles, groupes
- **Activités principales :** gîte d'étape
- **Activités secondaires :** petite restauration
- **Aménagements extérieurs :** services d'accueil pour les itinérants (stationnement vélo, tables de pique-nique), WC PMR, point d'eau, ponton bois.



La troisième maison éclusière intégrée au plan d'actions est celle de Bizernig (Châteauneuf-du-Faou) :

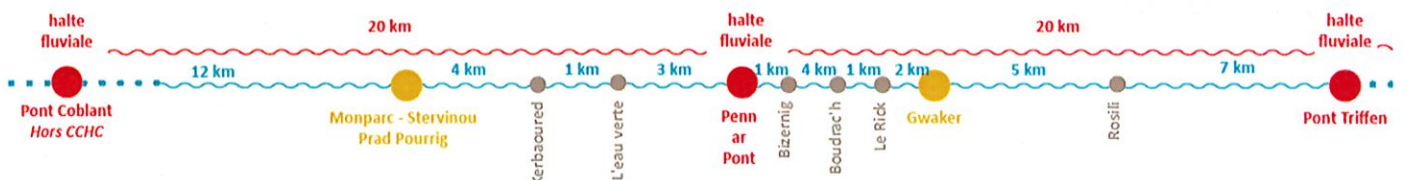
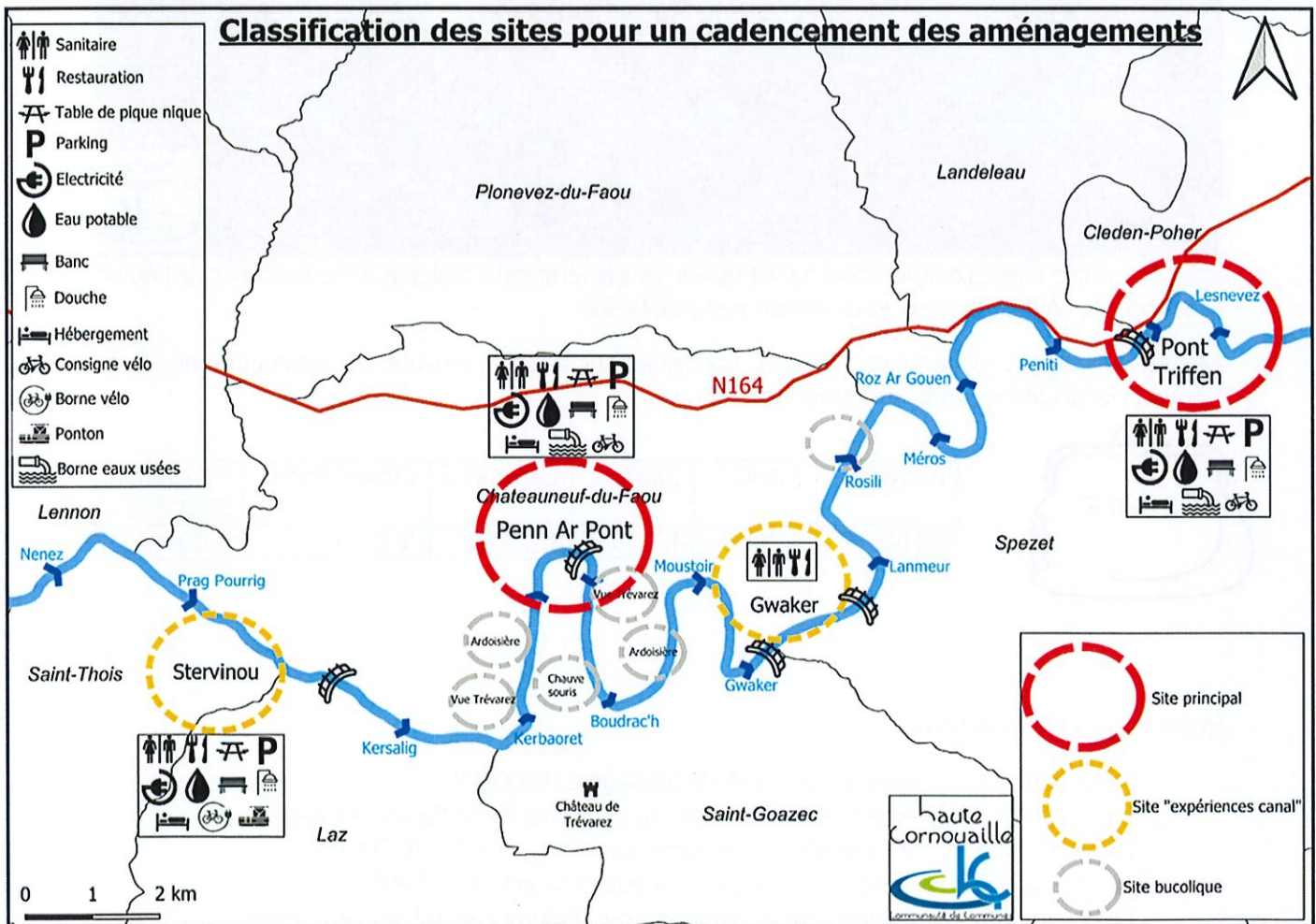
La Maison Pêche et Nature – Châteauneuf-du-Faou

Elle est gérée par la Fédération de pêche du Finistère via une convention d'occupation temporaire (COT) de 15 ans (2021-2036). Il y sera développé :

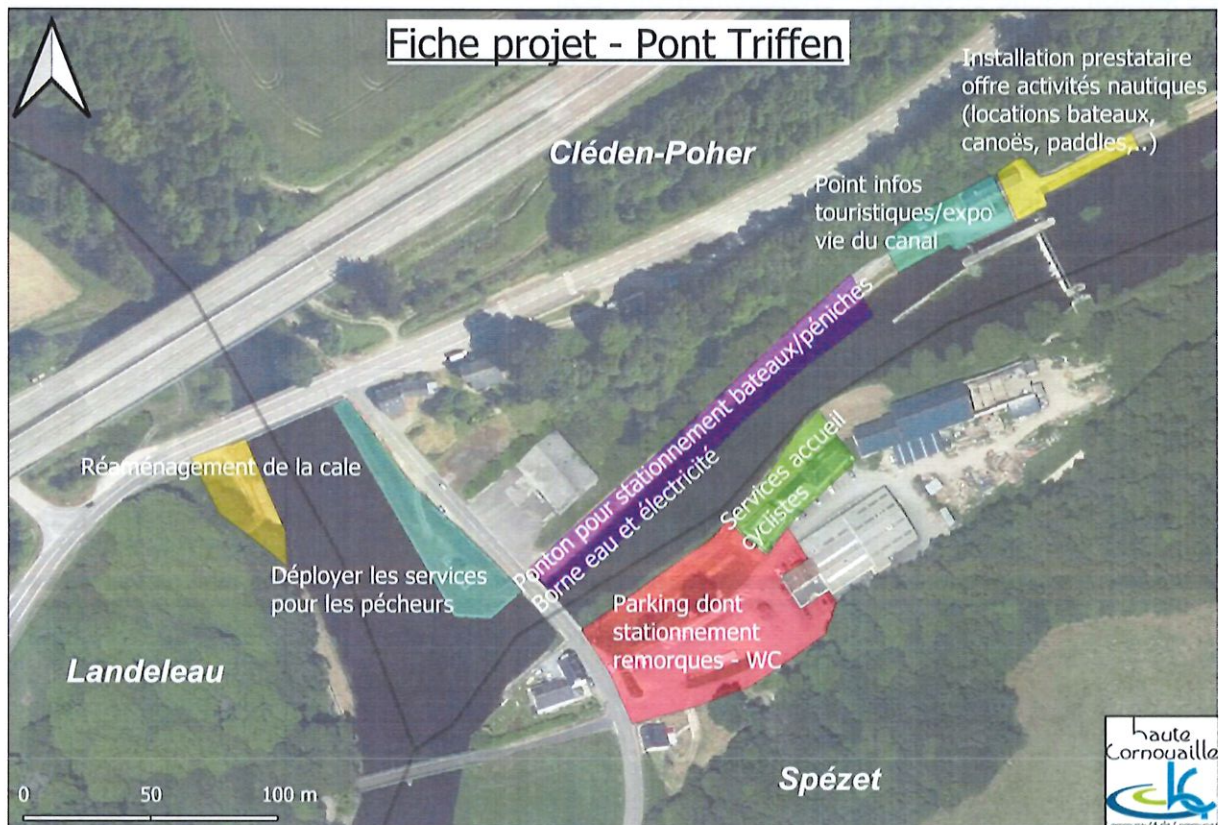
- une exposition sur la thématique : les populations piscicoles de l'Aulne Canalisée et de l'Aulne sauvage.
- des animations de valorisation des patrimoines autour du canal : journées du patrimoine, sorties scolaires, accueil des nouveaux habitants....

C. Site par site

Le schéma Directeur d'occupation et de valorisation du Canal de Nantes à Brest, sur la portion Haute Cornouaille, est construit en intégrant l'amont et l'aval et la classification des sites pour un cadencement des aménagements adaptés à toutes les itinérances.



Pont-Triffen (Spézet, Landeleau, Cléden-Poher)



Il s'agit d'un site stratégique, identifié halte fluviale dans le référentiel régional, à la confluence de l'Aulne canalisée, de l'Aulne sauvage et de la voie verte V6/V406.

Ce site concerne 3 communes : Spézet, Landeleau sur la Communauté de communes de Haute Cornouaille et Cléden-Poher sur Poher Communauté.

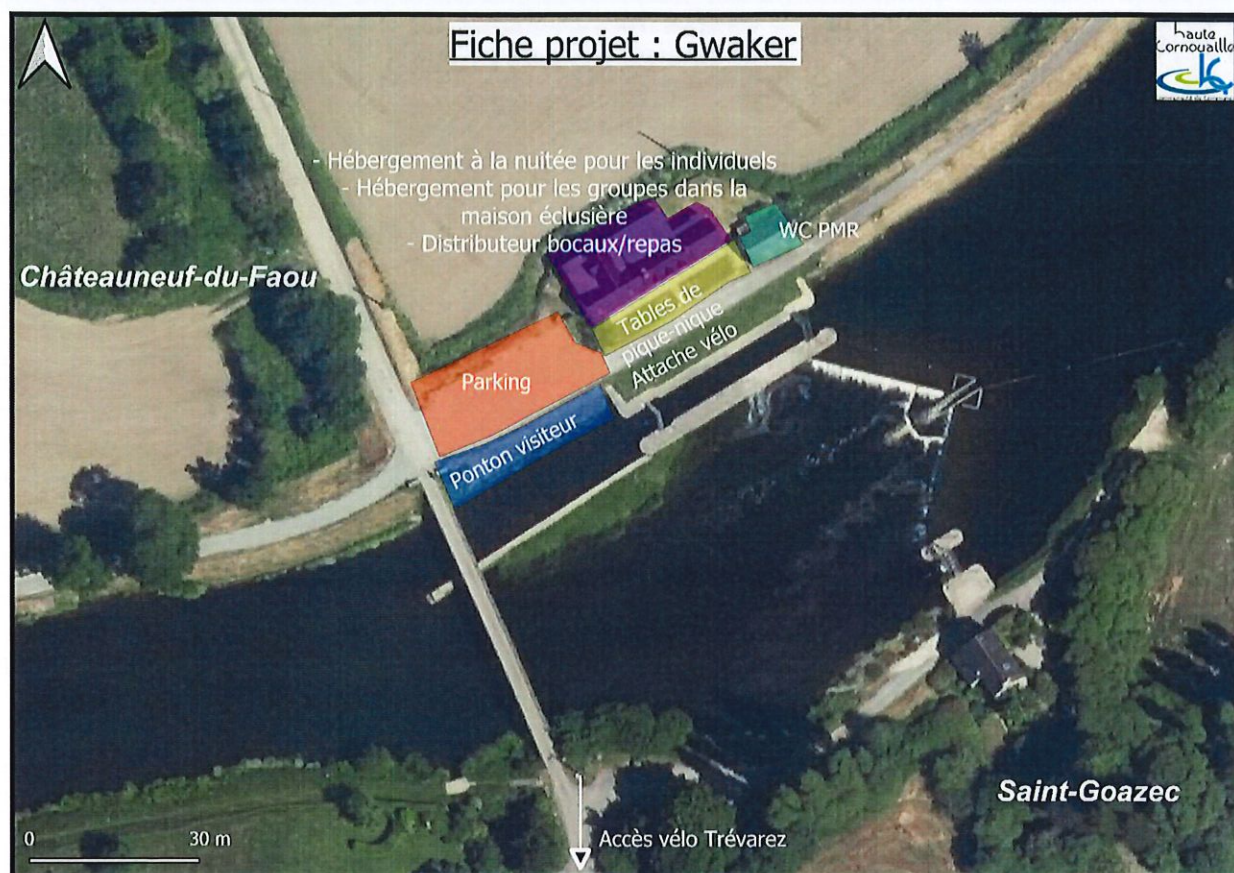


Région	CCHC	Spézet	Landeleau	Cléden-Poher	Fédération Pêche 29
99 600 €	3 781 €	17 233 €	17 233 €	16 233 €	4 000 €

Répartis en 6 fiches actions :

- Fiche action 1A : Réalisation d'une étude paysagère (15 000€)
- Fiche action 1B : Réaménagement du parking (à chiffrer selon l'étude paysagère)
- Fiche action 1C : Aménagement de services pour les navigants (76 000€)
- Fiche action 1D : Aménagement de services pour les pêcheurs (4 000 €)
- Fiche action 1E : Aménagement de services pour les itinérants (55 800 €)
- Fiche action transversale 3 : Lancement d'un appel à projet pour la maison éclusière (location d'activités nautiques (bateaux, petites embarcations, canoës, paddles, ...) - appel à projet commun pour cette maison éclusière et celle du Gwaker
- Fiche action transversale 4 : Valorisation du patrimoine : exposition et médiation culturelle (3 500 €)

Gwaker (Châteauneuf-du-Faou)



Cette escale fluviale est située entre les deux haltes fluviales (Penn Ar Pont et Pont-Triffen).

Un appel à projet commun aux deux maisons éclésièrès (Pont-Triffen et Gwaker) sera lancé par la CCHC et la Région Bretagne pour permettre un modèle économique plus rentable au porteur de projet.

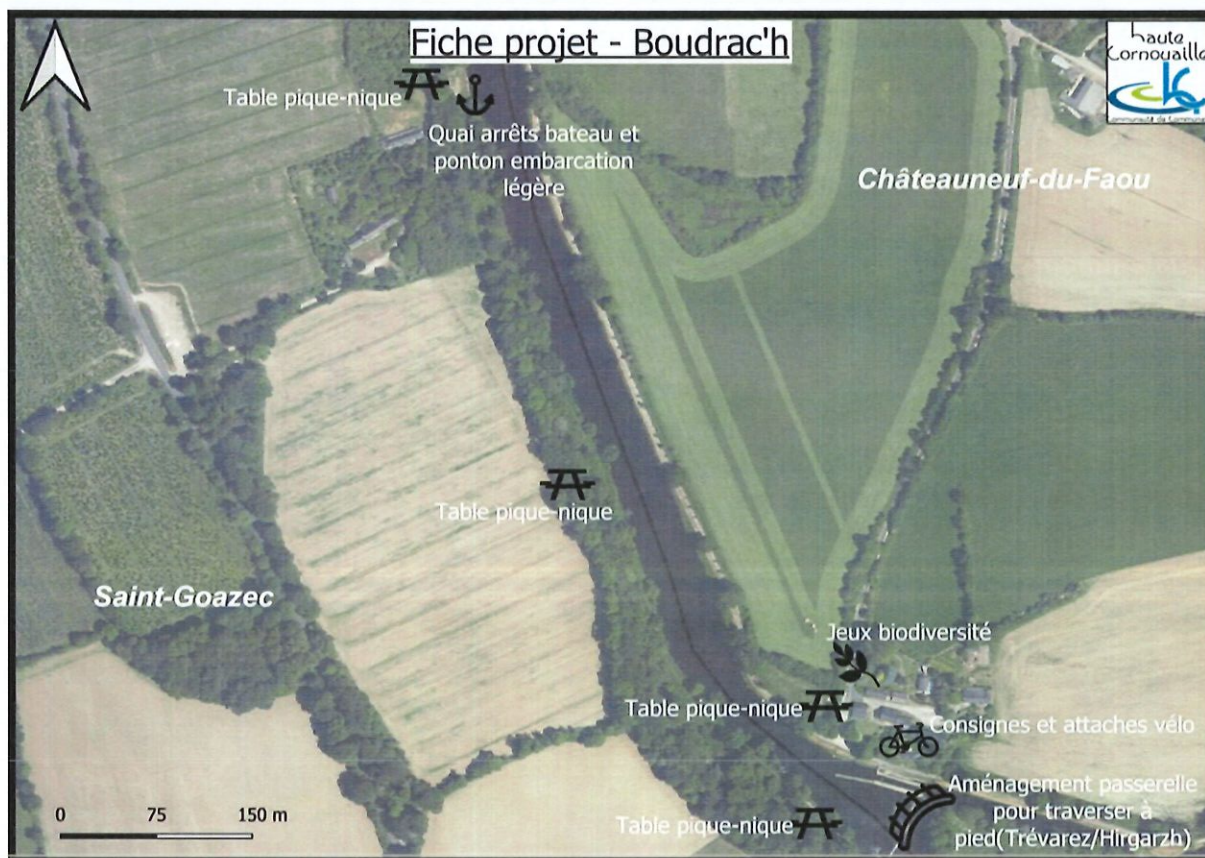


Région	CCHC	Gestionnaire maison éclésièrè
23 650 €	2 100 €	40 000 €

Répartis en 3 fiches actions :

- Fiche action transversale 3 : Lancement d'un appel à projet pour la maison éclésièrè (gîte d'étape hébergement à la nuitée avec possibilité de restauration) - appel à projet commun pour cette maison éclésièrè et celle de Pont-Triffen (temps de travail et communication)
- Fiche action 2B : Aménagement de services pour les itinérants (63 650 €)
- Fiche action transversale 8 : Installation d'une signalétique entre le Domaine de Trévarez et le site

Boudrac'h/Hirgarzh (Châteauneuf-du-Faou)



Ces sites bucoliques sont situés sur les communes de Saint-Goazec et de Châteauneuf-du-Faou. Les itinérants doivent pouvoir bénéficier de services pour laisser leur vélo de façon sécurisée le temps d'une balade sur le contre halage et découvrir le territoire (Trévarez, gîte à chauve-souris, biodiversité).

Une mise aux normes de la passerelle est nécessaire : il s'agit de l'accès le plus adapté pour rejoindre le Domaine de Trévarez depuis le Canal. Elle sera réalisée hors contrat de Canal (étude préalable nécessaire).

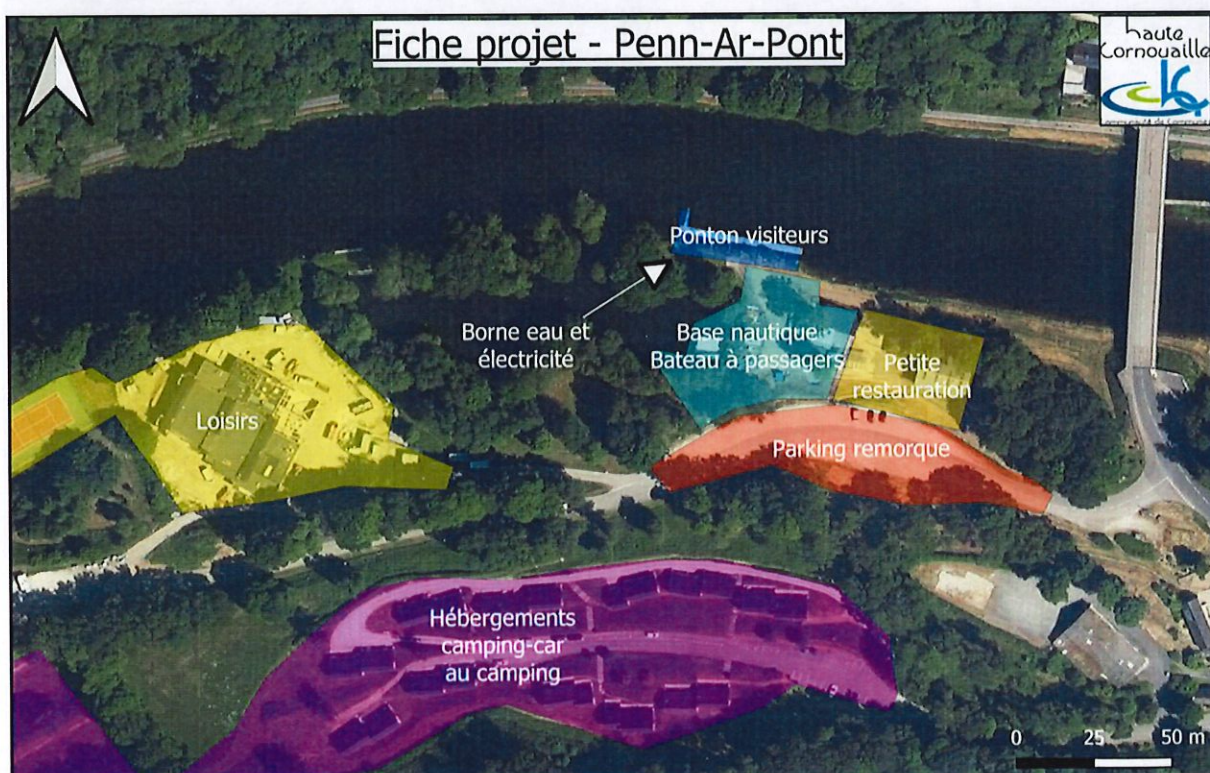
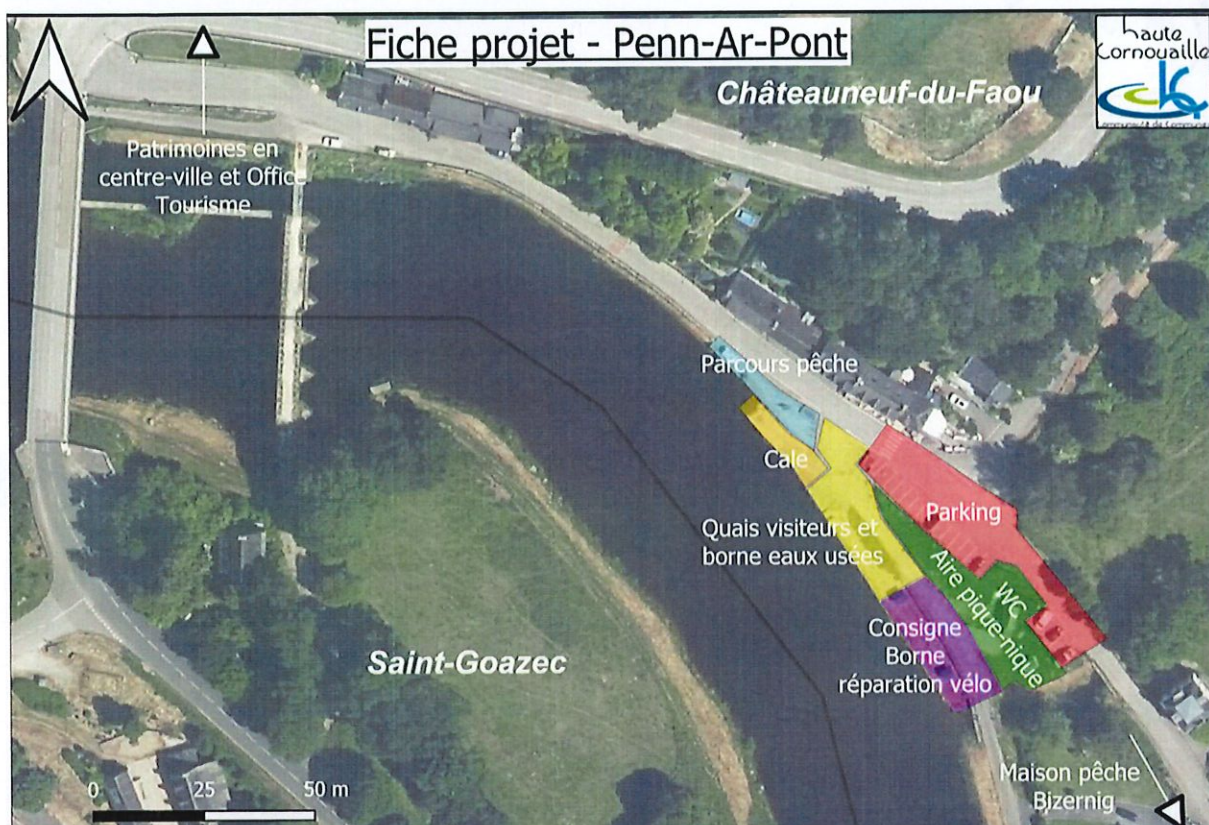


Région	Châteauneuf-du-Faou	Saint-Goazec	EPAGA
2 000 €	9 450 €	3 400 €	2 000 €

Répartis en 2 fiches actions :

- Fiche action transversale 4 : Valorisation des patrimoines (non chiffré)
- Fiche action 3B : Aménagement de services pour les itinérants (12 850 €)

Penn Ar Pont (Châteauneuf-du-Faou)



Comme Pont-Triffen, il s'agit d'un site stratégique, identifié halte fluviale dans le référentiel régional. La commune de Châteauneuf-du-Faou est propriétaire du site de Penn ar Pont (or piscine communautaire) qui est situé sur la commune de Saint-Goazec (côté contre-halage).

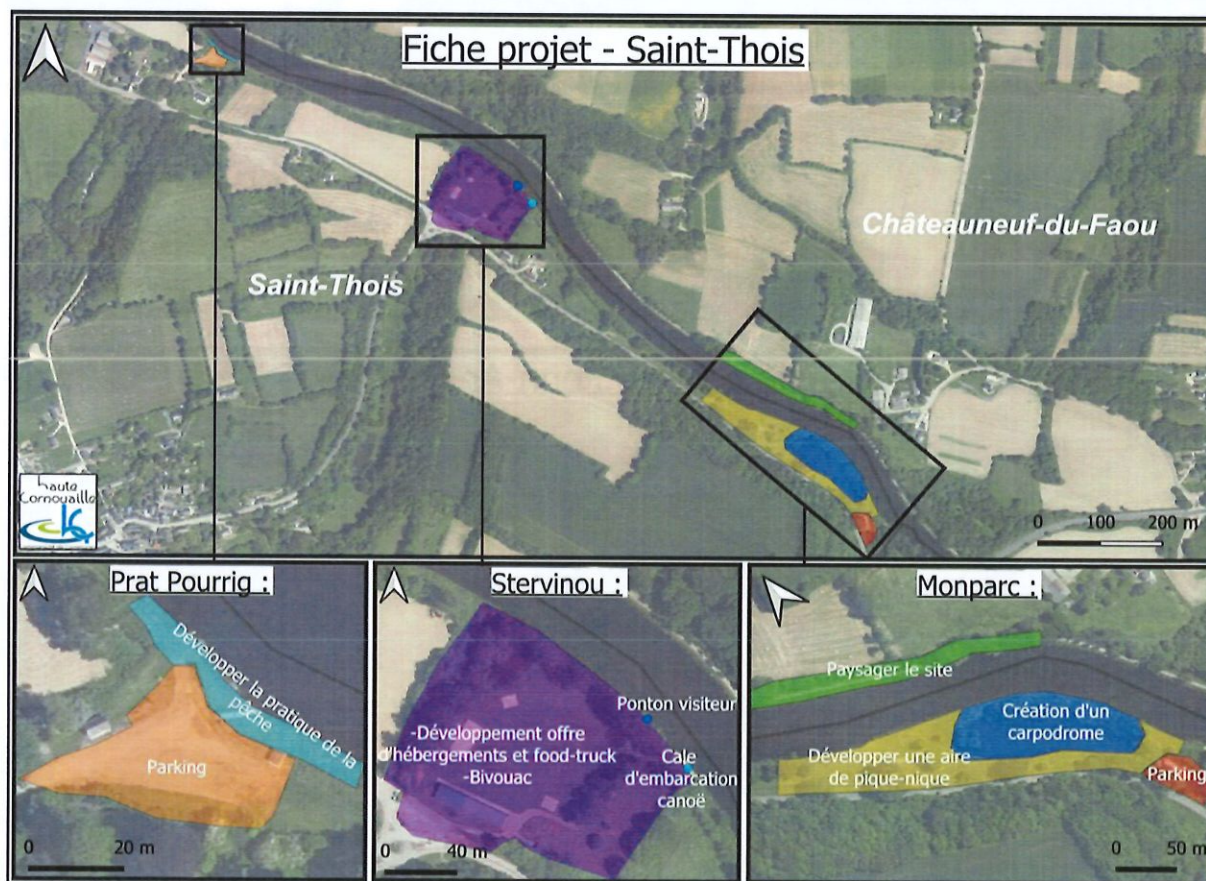


Région	Châteauneuf-du-Faou	CCHC	Fédération Pêche 29
62 000 €	18 700 €	2 100 €	1 500 €

Répartis en 4 fiches actions :

- Fiche action 4A : Développement d'une base nautique pérenne (temps de travail et communication)
- Fiche action 4B : Aménagement de services pour les navigants (70 000 €)
- Fiche action 4C : Aménagement de services complémentaires pour les itinérants (9 200 €)
- Fiche action transversale 4 : Valorisation des patrimoines (5 100 €)

Prat Pourrig - Stervinou - Monparc (Saint-Thois)



3 sites sont identifiés « expérience canal » à Saint-Thois, avec chacun une vocation différente :

- Monparc : site famille et parcours pêche passion
- Stervinou : événementiel/animation et bivouac
- Prad Pourrig : site pêche



Région	Département	Saint-Thois	Fédé Pêche 29	CCHC	EPAGA
12 000 €	3 000 €	8 400 €	32 000 €	2 100 €	2 000 €

Répartis en 4 fiches actions :

- Fiche action 5A : Création d'un carpodrome et d'un parcours pêche Passion (35 000 €)
- Fiche action 5B : Aménagement de services pour les itinérants et les familles (8 400 €)

- Fiche action 5C : Aménagement de services pour les navigants (12 000 €)
- Fiche action 5D : Développement d'une offre de food-truck, de bivouac et d'hébergements insolites (temps de travail et communication)

Rosili - Le Rick - l'Eau Verte - Bizernig - Kerbaoured (Châteauneuf-du-Faou)

Ces sites bucoliques sont emblématiques du territoire (anciennes ardoisières et vues sur le Domaine de Trévarez).



Châteauneuf- du-Faou
8 550 €

Répartis en 2 fiches actions :

- Fiche action 7 : Valorisation des patrimoines (2 500 €)
- Fiche action 6B : Aménagement de services pour les itinérants (6 050 €)

D. Plan de financement

- Principes généraux

Chaque collectivité porte la direction d'opérations des actions dont elle a la charge au titre des maîtrises d'ouvrage et financements.

Chaque collectivité s'engage à partager leurs compétences techniques respectives dans la définition et la réalisation des aménagements.

Chaque collectivité s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'actions dans son budget annuel.

Le plan de financement global prévisionnel du plan d'actions 2025 - 2028 est présenté ci-après. Les fiches actions détaillant chaque opération sont en annexe 1 du présent Contrat.

- Partenariats et financements complémentaires

L'EPCI et les collectivités s'accordent pour examiner au cas par cas la mobilisation de financements complémentaires et/ou inscrire la présente démarche dans des appels à projets dans l'hypothèse d'expérimentations, de démarches innovantes, ...

Des financements européens, Etat, ADEME, Agence de l'eau et d'autres partenaires peuvent être sollicités. Des financements régionaux autres que la participation de la Région au titre du Contrat de canal peuvent également être sollicités, notamment par la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh.

- Plan de financement global prévisionnel

Contrat de Canal 2025 - 2028 CCHC Plan de financement global prévisionnel	Site	Sous-total	Région Bretagne	Commune de Châteauneuf- du-Faou	Commune de Saint- Goazec	Commune de Spézet	Communes de Landeleau	Commune de Clédén-Pohier	Commune de Saint-Thois	Fédération Pêche 29	EPAGA	Gestionnaire maison éclésièrre	Département	Asso locale	CCHC*	Total
Aménager services pour les navigants	Pont-Triffen	76 000,00 €	76 000,00 €													158 000,00 €
	Penn Ar Pont	70 000,00 €	62 000,00 €	8 000,00 €												
	Saint-Thois	12 000,00 €	12 000,00 €													
	Pont-Triffen	57 060,00 €	8 600,00 €			15 733,00 €	15 733,00 €	15 733,00 €				40 000,00 €			1 261,00 €	
Aménager services d'accueil pour les itinérants	Gwaker	63 650,00 €	23 650,00 €													
	Boudrac'h/Hirgarzh	12 850,00 €	2 000,00 €	8 450,00 €	2 400,00 €											
	Penn Ar Pont	9 200,00 €		9 200,00 €												
	Saint-Thois	8 400,00 €							8 400,00 €							
Aménager services pour les pêcheurs Création carpodrome et parcours pêche Passion	Rosili Le Rick Eau Verte Bize	6 050,00 €		6 050,00 €												
	Pont-Triffen	4 000,00 €								4 000,00 €						4 000,00 €
	Saint-Thois	35 000,00 €								32 000,00 €			3 000,00 €			35 000,00 €
	Réaménagement parking (aménagement paysager et technique) Etude paysagère					non chiffré										
Lancement appel à projet maisons éclésièrres	Pont-Triffen	15 000,00 €	15 000,00 €													15 000,00 €
	Pont-Triffen	2 520,00 €														4 620,00 €
	Gwaker	2 100,00 €														
	Pont-Triffen	4 000,00 €				1 500,00 €	1 500,00 €	500,00 €						500,00 €		
Création d'un circuit Natura 2000 et Valorisation des patrimoines (intitulé du parcours non défini)	Boudrac'h/Hirgarzh	4 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €						2 000,00 €					
	Penn Ar Pont	5 100,00 €		1 500,00 €						1 500,00 €					2 100,00 €	
	Saint-Thois	2 000,00 €									2 000,00 €					
	Rosili Le Rick Eau Verte Bize	2 500,00 €		2 500,00 €												17 600,00 €
Développement food-truck, bivouac et hébergement insolites	Pont Pol															
	Saint-Thois	2 100,00 €													2 100,00 €	2 100,00 €
	TOTAL des participations financières	393 530,00 €	199 250,00 €	36 700,00 €	3 400,00 €	17 233,00 €	17 233,00 €	16 233,00 €	8 400,00 €	37 500,00 €	4 000,00 €	40 000,00 €	3 000,00 €	500,00 €	10 081,00 €	393 530,00 €

Total Pont-Triffen	158 580,00 €
Total Penn Ar Pont	84 300,00 €
Total Saint-Thois	59 500,00 €
Total Boudrac'h/Hirgarzh	16 850,00 €
Total Rosili Le Rick Eau Verte Bize	8 550,00 €
Kerbaoured	65 750,00 €
Total Gwaker	393 530,00 €
TOTAL CONTRAT CANAL	

CCHC* : valorisation du temps agent

E. La qualité des services

L'un des objectifs du Contrat de Canal est d'améliorer et de développer les services nécessaires aux usagers du Canal de Nantes à Brest : habitants et touristes en itinérance sous toutes ses formes.

Les signataires du présent Contrat s'engagent à réaliser les différents projets détaillés dans le plan d'actions 2025-2028, qu'il s'agisse d'aménagement, de déploiement d'offres et de services.

Une attention particulière sera portée sur les matériaux utilisés (matière, provenance, durabilité, ...) : ils seront éco-responsables dans la mesure du possible.

IV.3 Le suivi et l'évaluation de la réalisation du plan d'actions

A. Pilotage du Contrat de Canal

Afin de poursuivre la dynamique de pilotage initiée lors des travaux préparatoires au présent Contrat et à l'élaboration du Schéma Directeur d'occupation et de valorisation du Canal de Nantes à Brest, une instance partenariale est mise en place : le comité de pilotage.

Missions

Celui-ci a pour missions :

- le suivi régulier de la mise en œuvre du Contrat de Canal et du plan d'actions,
- le pilotage et le suivi de l'appel à projets relatifs aux maisons éclusières,
- l'évaluation et le bilan des actions et projets réalisés dans le cadre du plan d'actions,
- l'adaptation et l'ajustement du plan d'actions, de son plan de financement et du Contrat de Canal selon les évaluations et les bilans réalisés.

Ce comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an et autant que besoin pour les arbitrages à conduire.

Le travail technique préparatoire aux réunions de ce comité de pilotage, ainsi que la coordination entre les différents projets seront assurés par les services techniques et administratifs de l'EPCI, des collectivités et des structures associées au Contrat de Canal.

Composition

Le Comité de pilotage est composé d'un représentant de chaque structure signataire ou financeur du Contrat de Canal :

- Région Bretagne
- Département du Finistère
- Commune de Spézet
- Commune de Landeleau
- Commune de Laz
- Commune de Châteauneuf-du-Faou
- Commune de Saint-Goazec
- Commune de Saint-Thois
- Fédération de pêche du Finistère

D'autres partenaires pourront être associés au comité de pilotage en fonction des actions à mettre en œuvre, dont la commune de Clédén-Poher et l'EPAGA.

B. Durée et adaptation du Contrat de Canal

Le présent contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa signature par les parties. En fonction des évaluations et bilans annuels réalisés par le comité de pilotage, il pourra évoluer sous forme d'avenants, conclus dans les mêmes formes et conditions que le Contrat initial.

IV.4 La continuité du Contrat de Canal de Haute Cornouaille

La Région Bretagne a déjà signé 3 contrats de canal le long du Canal de Nantes à Brest. Des nouveaux contrats sont en cours d'élaboration le long de l'itinéraire, notamment avec la Communauté de communes de Châteaulin Pleyben Porzay. La Région Bretagne s'engage à assurer une continuité harmonieuse et une connexion logique entre les deux contrats afin que les usagers bénéficient du même niveau de services (tout usage) tout le long de l'itinéraire, au-delà des frontières administratives.

L'EPCI et ses 11 communes membres remercient l'ensemble des partenaires pour leur contribution au développement du territoire de la Haute Cornouaille et de son attractivité : la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, le Département du Finistère, la Fédération de pêche du Finistère, l'EPAGA, les associations locales, ...

Annexe 1: Plan d'actions 2025 - 2028, financements et calendrier prévisionnel de réalisation

Fait à Spézet, le 11 juillet 2025 en huit exemplaires originaux (23 pages).

Le Président de la Région Bretagne,
Loïc CHESNAIS-GIRARD



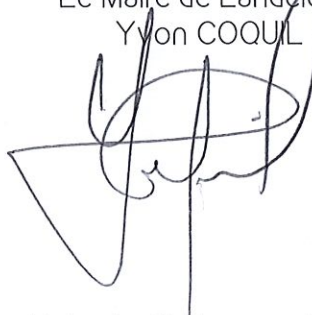
Le Président de la Communauté de
communes de Haute Cornouaille,
Bernard SALIOU



Le Maire de Spézet,
Guy CITERIN



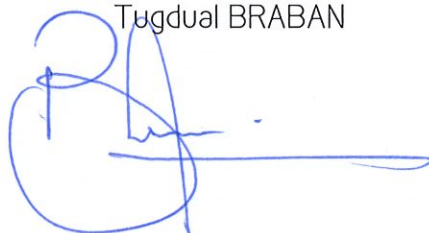
Le Maire de Landeleau,
Yvon COQUIL



Le Maire de Saint-Goazec,
Stéphane GUILLOU



Le Maire de Châteauneuf-du-Faou
Tugdual BRABAN



Le Maire de Saint-Thois,
Bernard SALIOU



Le Président de la Fédération de pêche du
Finistère,
Pierre PERON



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 029-242900561-20250417-ANDELIB2025103-CC

